



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 44736

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les réflexions exprimées par la Fédération nationale des associations de retraités (FNAR) concernant la dépendance des personnes âgées. En effet, il convient de souligner que, l'espérance de vie s'étant beaucoup élevée au cours des cinquante dernières années, la dépendance des personnes âgées deviendra, au même titre que la retraite, le problème des décennies à venir, et le coût élevé qui en résultera sera difficilement supportable pour la communauté avec l'arrivée du papy-boum. Aussi, afin de limiter ce risque, la FNAR suggère-t-elle de développer la prévention sur plusieurs niveaux : l'éducation à la santé, la recherche et le traitement des maladies invalidantes, le dépistage et le diagnostic, la réadaptation médicale ainsi que la réadaptation par l'activité physique et socioculturelle. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie à la naissance est passée, pour les hommes, de 70,4 ans à 72,9 ans et, pour les femmes, de 78,6 à 81,1 ans. De surcroît, alors que l'espérance de vie à la naissance augmentait de 2,5 ans pour les hommes, leur espérance de vie sans incapacité (EVSI) a progressé de 3 ans. Même si les gains en espérance de vie sans incapacité sont moindres pour les femmes, l'évolution reste positive puisque l'EVSI a augmenté plus rapidement que l'espérance de vie. Ainsi, la progression du nombre de personnes âgées dépendantes dans les années à venir est essentiellement conditionnée par la capacité à maintenir voire développer l'évolution positive de l'espérance de vie décrite précédemment. Si l'espérance de vie sans incapacité continue à croître plus vite que l'espérance de vie à la naissance, le nombre de personnes dépendantes progressera moins rapidement que celui des personnes âgées. En outre, il est certain que des actions de prévention permettant des traitements plus précoces, que l'amélioration de la formation des personnels ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs retardent de façon non négligeable l'aggravation de la dépendance de la personne âgée voire l'apparition de cette dépendance. A cet égard, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, en partenariat avec le Comité français d'éducation pour la santé et la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, a lancé, en octobre 1999, une nouvelle campagne de prévention des chutes chez les personnes âgées. Ces campagnes de communication nationales sont également relayées par des actions locales menées régulièrement en direction des personnes âgées par les caisses régionales et primaires d'assurance maladie, ainsi que les comités régionaux et départementaux d'éducation pour la santé. En 1999, la conférence nationale de santé, dans le cadre du thème vieillissement et politique de la santé, a mis en évidence la nécessité pour les personnes âgées de bénéficier de bilans d'évaluation individuelle globale. A ce titre, les établissements de santé devront s'organiser pour que toutes les personnes malades de plus de 75 ans qu'ils reçoivent soient examinées rapidement par un médecin compétent en gériatrie, quel que soit le service d'hospitalisation, et, si possible avant leur admission aux urgences. Afin d'améliorer la coordination des soins, de développer l'aide au diagnostic et à la prise en charge thérapeutique précoce des pathologies, en particulier de la maladie d'Alzheimer et des démences apparentées, les établissements devront s'organiser en réseaux et devenir des centres d'évaluation, de proximité ou de référence

selon la composition de leur plateau technique, ces derniers ayant vocation à devenir également centres experts pour la maladie d'Alzheimer. Du reste, le Gouvernement, conscient de l'importance des difficultés rencontrées tant par les personnes atteintes par cette maladie que par leurs familles, a confié au professeur Jean-François Girard, conseiller d'Etat, ancien directeur général de la santé, une mission d'étude sur la maladie d'Alzheimer afin non seulement de faire le point sur son évolution prévisible et sur les perspectives thérapeutiques, mais aussi d'analyser les conditions de sa prise en charge et d'indiquer les moyens de l'améliorer concrètement. Le professeur Girard vient de remettre son rapport à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ses propositions sont actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44736

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2291

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2606